

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (9): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dépenses militaires annuelles sont :¹

En France, par tête de la population totale :	=	Fr.	16	—
En Angleterre » » »	=	»	13	—
En Prusse » » »	=	»	14	40
En Bavière » » »	}	chacun	»	11
En Saxe » » »				
En Wurtemberg » » »				
En Autriche » » »				
En Italie » » »	=	»	7	—
En Suisse (dépenses fédérales et cantonales par tête de la population totale) :	=	»	4	50

Nous sommes arrivés à ce dernier chiffre en comptant la dépense totale à 13¹/₂ millions de francs¹ et la population à 3 millions d'habitants. (A suivre.)

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse. N° 64/35, 7 avril. — Nous avons l'honneur de vous informer, pour votre gouverne et celle des sociétés de tir respectives, qu'en vertu de l'article 13 de l'ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire, du 29 novembre 1876, les sociétés de tir ci-après désignées ont reçu les subsides particuliers ci-après pour les exercices de tir et les exercices militaires spéciaux auxquels elles se sont livrées dans le courant de l'année dernière.

a) *Pour le tir à conditions bien exécuté :*

1. Société de tir de Wiedikon	Fr.	80
2. Société militaire de Volketsweil	»	35
3. Société militaire de tir d'Ellikon s/Thur	»	30

b) *Pour d'autres exercices de tir bien exécutés :*

Société de tir de campagne de Binningen	»	25
---	---	----

c) *Pour des exercices militaires bien dirigés :*

1. Société des sous-officiers de Berne	»	80
2. Grütli de Neuchâtel	»	40
3. Société des sous-officiers de Vinterthour	»	30
4. Société militaire de tir de Berne	»	25
5. Société de tir de Lignièrès	»	25
6. Société militaire de Morgarten-Oberägeri	»	25

Nous croyons devoir ajouter à cette occasion que nous attachons une grande importance au tir à conditions bien exécuté, et que les exercices de tir réunis à des exercices militaires, ne pourront à l'avenir obtenir des subsides particuliers, que lorsqu'on fournira sur les exercices de tir réunis à ces exercices militaires, des indications tout à fait satisfaisantes sur la participation, sur le nombre de coups, sur les distances, le but, le pour cent des coups touchés et sur les circonstances particulières dans lesquelles le tir a eu lieu.

D'après le rapport fédéral de gestion pour l'exercice de 1880, l'effectif de l'élite est de 117,759 hommes, tandis que l'effectif réglementaire ne prévoit que le chiffre de 105,488 hommes, et celui de la landwehr de 92,736, soit 4276 hommes de moins que l'effectif réglementaire. L'armée

¹ Voyez « Botschaft betreffend neue Militärorganisation 1874, page 63 ».

fédérale compte donc 210,476 hommes, ce qui accuse une diminution de 4567 sur l'état arrêté le 1^{er} janvier 1880. Dans l'élite, la première division qui est la plus forte, compte 17,052 hommes; la deuxième 13,409; la troisième 12,151; la quatrième 11,745; la cinquième 15,648; la sixième 14,892; la septième 16,296, et la huitième 13,976.

Ces forces se répartissent entre les différentes armes de la manière suivante : état-major général 67, officiers judiciaires 35, infanterie 87,624, cavalerie 2827, artillerie 17,397, génie 5043, troupes sanitaires 4033, troupes d'administration 733. Si dans la landwehr cette proportion varie peu pour l'infanterie, en revanche elle est assez forte pour l'artillerie et le génie.

Le nombre des instructeurs permanents était au 1^{er} janvier 1881 de 168, soit 11 de moins que le chiffre réglementaire. L'infanterie en compte 101, la cavalerie 15, l'artillerie 35, le génie 9, les troupes sanitaires 6 et les troupes d'administration 2.

M. le colonel Rodolphe Falkner, à Bâle, est nommé commandant de la IV^e brigade d'artillerie en remplacement de M. le colonel Fornaro, décédé, et M. le colonel Aloys de Loës, à Aigle, remplace M. le colonel Falkner comme commandant de la VIII^e brigade.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine de cavalerie M. le 1^{er} lieutenant Auguste Cottier, à Rougemont, et au grade de 1^{er} lieutenant, dans la même arme, MM. les lieutenants de Palézieux, à Vevey, et Frédéric Couvreur, à Corsier.

— Lundi 11 courant une suite nombreuse accompagnait au cimetière du Brassus, la dépouille mortelle de M. Auguste Audemars, colonel et ancien député, mort au Brassus le 9 avril 1881 à l'âge de 75 ans.

Né le 21 avril 1806, il s'engagea comme volontaire dans les régiments suisses au service de Charles X et revint au bout de peu d'années avec le grade de fourrier. Rentré dans la milice vaudoise, il monta rapidement en grade, fit la campagne de 1847-1848 comme commandant de bataillon, fut nommé colonel fédéral en 1853 et inspecteur des troupes du Valais et de Genève, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années. Comme chef de brigade il prit part aux camps de manœuvre de l'Ouest en 1856, d'Aarberg en 1859, campagne du Rhin en 1857, occupation de Genève en 1860 (affaire de Thonon), et, peu après sa démission de colonel, offrit de nouveau ses services en 1870 lors de la guerre franco-allemande.

M. Audemars fut appelé en 1856 à représenter au Grand Conseil le cercle du Chenit; il siégea pendant plus de vingt-trois ans.

FRANCE. — La Chambre des députés est en train d'accomplir un grand acte de justice. On se souvient des graves accusations lancées contre le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, par un député, M. Laisant. L'ex-ministre était accusé de concussion et de trahison. Des documents importants avaient été livrés à l'ambassade allemande par Mme de Kaulla, à laquelle le général avait laissé prendre un pouvoir exagéré au ministère. D'autre part, le ministre avait profité de sa position officielle pour recevoir des pots-de-vin plus ou moins importants.